

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le lundi 26 juillet 2021

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4150-2021.

Projet d'extension de réseau à Richmond d'Énergir

Appui du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ)* à la demande du ROÉÉ pour que des demandes de frais puissent être logées par les intéressés.

Chère Consœur,

1. APPUI À LA DEMANDE DU ROÉÉ POUR QUE DES DEMANDES DE FRAIS PUISSENT ÊTRE LOGÉES PAR LES INTÉRESSÉS

Par la présente, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ)* exprime son appui à la demande [C-ROÉÉ-0005](#) et [C-ROÉÉ-0008](#) du ROÉÉ pour que des demandes de frais puissent être logées par les intéressés au présent dossier. Nous appuyons les arguments exprimés par le ROÉÉ à ce sujet dans ces deux pièces. Nous attirons aussi l'attention de la Régie sur le fait qu'il existe plusieurs cas où celle-ci a effectivement exercé sa discrétion d'accorder des frais à des intéressés, même dans des cas où le cadre procédural retenu avait été celui d'une consultation.

Nous invitons donc respectueusement la Régie à accueillir cette demande du ROÉÉ et, conséquemment, à permettre à tous les intéressés du dossier de loger leurs demandes de frais. La décision que rendra la Régie à ce sujet doit en effet, en toute logique et équité, bénéficier à tous les intéressés du dossier en leur permettant de loger leurs demandes de frais.

2. DÉPÔT, D'AVANCE, DE LA DEMANDE DE FRAIS DU RTIÉÉ CI-JOINTE

Par ailleurs, nous avons remarqué que, bien que la Régie ne se soit pas encore prononcée au présent dossier sur cette demande du ROÉÉ, tant le ROÉÉ que l'AQP-ACP ont déjà déposé d'avance leurs demandes de frais respectives. Par courtoisie, nous faisons donc de même en la présente : nous déposons d'avance, nous aussi, notre demande de frais ci-jointe.

Nous invitons respectueusement la Régie à accueillir cette demande de frais. Nous soulignons en effet le **caractère actif, ciblé et structuré** des [représentations C-RTIEÉ-0002](#) du RTIEÉ, de même que le caractère **sobre et raisonnable** des frais demandés, lesquels ont été **nécessaires à ces représentations**.

Le présent dossier se situe en effet dans un contexte où la Régie elle-même est de plus en plus soucieuse de donner effet aux considérations d'intérêt public et à la prise en compte des objectifs des politiques énergétiques du gouvernement, du développement durable et de l'équité inscrits à l'article 5 de sa *Loi* constitutive.

Ainsi, la Régie de l'énergie elle-même cite depuis quelque temps, dans plusieurs de ses dossiers (notamment dans ses demandes de renseignements) ces préoccupations, notamment le récent *Plan pour une économie verte (PEV)* du gouvernement du Québec. La Régie tiendra aussi en septembre 2021 une conférence sur la prise en compte des « *bénéfices non énergétiques (BNÉ)* » dans ses décisions.

Nous soumettons humblement que nos représentations s'inscrivent dans le cadre de ces discussions déjà amorcées par la Régie elle-même.

Nous espérons, en toute humilité, avoir contribué à faire avancer ces discussions.

Nous avons ainsi, dans le cadre de nos représentations, soulevé ces préoccupations. Et en tenant compte de celles-ci, nous avons d'abord soumis que l'avantage de la conversion du mazout vers le gaz, et son volume, existe bel et bien et doit être pris en compte. Nous avons aussi noté l'appui local. Nous avons exprimé des doutes sur l'avantage allégué de la conversion du propane vers le mazout. Nous avons exprimé nos craintes quant à un effet nuisible possible de la proposition d'Énergir sur d'autres options énergétiques telles que l'électrification ou d'autres solutions thermiques. En conclusion, nous avons donc invité la Régie à demander à Énergir de lui soumettre une gamme plus étendue d'autres solutions considérées.

3. DEMANDE SUBSIDIAIRE D'EXTENSION DE DÉLAI

Tel que noté ci-dessus, la présente demande de frais est déposée en avance, vu que la Régie ne s'est pas encore prononcée au présent dossier sur la demande du ROÉÉ pour que des demandes de frais puissent être logées par les intéressés. Tel qu'indiqué, la décision que rendra la Régie sur cette demande du ROÉÉ devra en effet, en toute logique et équité, bénéficier à tous les intéressés du dossier en leur permettant de loger leur demande de frais. Il n'est donc pas nécessaire au RTIEÉ de demander une extension de délai à ce sujet, pas plus que l'AQP-ACP n'a à le faire.

Toutefois, pour plus de certitude, le RTIEÉ invite la Régie à permettre le dépôt de sa demande de frais en ce jour vu que celui-ci ignorait que le ROÉÉ allait loger une demande pour que des demandes de frais puissent être logées par les intéressés. Croyant alors erronément le dossier fermé, le RTIEÉ n'avait pas procédé à un suivi continu de celui-ci et n'avait pas inscrit d'alerte informatique. Ce n'est que le vendredi 23 juillet 2021 que le soussigné a appris que la démarche du ROÉÉ existait. La présente est donc logée le premier jour ouvrable suivant. Par ailleurs, nous notons que l'AQP-ACP aussi a déposé sa demande de frais après que le ROÉÉ eut effectué sa démarche pour que des demandes de frais puissent être logées par les intéressés (et Énergir lui reproche aussi erronément un dépassement de délai).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*

Le *Regroupement* comprend les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).